

## Séance du conseil du 17 février 2021

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 17 février 2021, à 11 h 30, par visioconférence via la plateforme Teams, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jean-François Carrier, représentant
Paroisse de Plessisville	2 646	2	---
Plessisville	6 642	5	Pierre Fortier, substitut
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	Éric Chartier

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Monsieur Alain Dubois, maire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville est absent.

Sont également présents :

Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Étienne Veilleux, directeur général adjoint;

M<sup>e</sup> Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

*\*Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, la MRC de L'Érable étant dans une région ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge) et afin de limiter la propagation du virus, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et les élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence, laquelle est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 – Suivi et adoption
5. Administration
  - 5.1 Règlement numéro 365 décrétant un emprunt de 125 000 \$ et une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules légers pour le SSIRÉ – Adoption
  - 5.2 Entretien du réseau de fibre optique – Sogetel – Autorisation
  - 5.3 Contrat d'entretien et soutien des applications de la MRC – PG Solutions – Autorisation
  - 5.4 Carrefour de L'Érable – Bail avec la Ville de Plessisville – Autorisation
  - 5.5 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec – Avenant – Autorisation
  - 5.6 Fonds régions et ruralité – Entente de concertation régionale – Addenda – Autorisation

- 5.7 Société d'habitation du Québec – Programme Supplément au loyer – Entente – Autorisation
- 5.8 Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation
- 5.9 Programme de subvention au transport adapté – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation
- 5.10 Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Dépôt d'une demande d'aide financière — Autorisation
- 5.11 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Délai d'adoption – Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 5.12 Plan d'adaptation aux changements climatiques – Octroi d'un mandat – Autorisation
- 5.13 Plan d'adaptation aux changements climatiques – Consultation publique – Octroi d'un mandat – Autorisation
- 5.14 Comité Développement durable – Nomination
- 5.15 Table sur le développement local et régional – Déclaration commune de services – Adoption
- 5.16 Union des municipalités du Québec – Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect – Adoption
- 5.17 Système de radiocommunication pour le SSIRÉ – Ententes à titre gratuit – Autorisation
- 5.18 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Politique des conditions de travail – Adoption
- 5.19 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Don des anciens casques de pompier – Autorisation
- 6. Ressources humaines
  - 6.1 Service de développement économique – Ouverture d'un poste – Autorisation
  - 6.2 Développement durable et économie circulaire – Ouverture de poste et embauche – Autorisation
  - 6.3 Développement durable – Ouverture de poste et embauche – Autorisation
- 7. Aménagement
  - 7.1 Projet d'augmentation de production annuelle de phosphore d'un élevage de suidés de Ferme Gène-Alliance inc. – Villeroy – Rapport de consultation écrite – Adoption
  - 7.2 Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale – Non-renouvellement de Villeroy – Dépôt
- 8. Finances
  - 8.1 Rapport des déboursés – Approbation
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation
- 9. Divers
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance.

## **1. Ouverture de la séance**

---

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour**

---

2021-02-032

Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Ordre du jour – Adoption**

---

2021-02-033

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 – Suivi et adoption**

---

2021-02-034

ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le conseil le 20 janvier 2021;

ATTENDU QUE le suivi est fait en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de L'Érable tenue le 20 janvier 2021 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

---

**5.1 Règlement numéro 365 décrétant un emprunt de 125 000 \$ et une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules légers pour le SSIRÉ – Adoption**

---

2021-02-035

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1);

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement n° 365 décrétant un emprunt de 125 000 \$ et une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules légers pour le SSIRÉ a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2021;

ATTENDU QUE, lors de cette même séance, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QU'une modification est apportée au règlement soumis pour adoption quant à la ventilation des dépenses, sans que celle-ci soit de nature à en changer l'objet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'ADOPTER le règlement numéro 365 intitulé « Règlement n° 365 décrétant un emprunt de 125 000 \$ et une dépense de 125 000 \$ pour l'acquisition de deux véhicules légers pour le SSIRÉ ».

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Entretien du réseau de fibre optique – Sogetel – Autorisation**

---

2021-02-036

ATTENDU le protocole d'entente, d'une durée de 20 ans, signé le 27 avril 2006 entre la Commission scolaire des Bois-Francs et Réseau TW (maintenant Sogetel) visant notamment à établir les paramètres relatifs à la construction, à l'utilisation et à l'entretien de la fibre optique;

ATTENDU l'entente intervenue en mai 2016 entre Sogetel, la Commission scolaire des Bois-Francs et la MRC de L'Érable, afin d'établir les termes, conditions et modalités d'entretien de la fibre optique;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC doit s'acquitter annuellement des frais d'entretien du réseau de fibre optique sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement des frais d'entretien du réseau de fibre optique à la firme Sogetel pour l'année 2021 pour une somme évaluée à 36 950 \$, plus les taxes applicables et que cette dépense soit prise à même les activités courantes de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3 Contrat d'entretien et soutien des applications de la MRC – PG Solutions – Autorisation**

---

2021-02-037

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable requiert les services de PG Solutions pour l'entretien et le soutien des logiciels pour le service de l'évaluation, ainsi que pour la gestion des permis;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes soumises par PG Solutions, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le tout plus les taxes applicables, à même les activités courantes de 2021 :

- Facture CESA37858 (évaluation) : 39 629 \$
- Facture CESA39303 (gestion des permis) : 4 157 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Carrefour de L'Érable – Bail avec la Ville de Plessisville – Autorisation**

---

2021-02-038

ATTENDU QUE le bail liant la Ville de Plessisville et la MRC de L'Érable pour la location du Carrefour de L'Érable est venu à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU le bail soumis par la Ville de Plessisville pour la location du Carrefour de L'Érable visant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un loyer annuel de 19 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, le bail à intervenir avec la Ville de Plessisville, visant la location du Carrefour de l'Érable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un loyer annuel de 19 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec – Avenant – Autorisation**

---

2021-02-039

ATTENDU l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec intervenue entre le MAPAQ, le MAMH, l'UPA et les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec pour 2018-2021 et signée le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE les parties à ladite Entente désirent prolonger la durée de l'Entente jusqu'au 31 mars 2022 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de l'Entente, une modification peut être apportée au contenu de l'Entente par écrit et avec l'accord de toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'avenant prolongeant l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire au Centre-du-Québec jusqu'au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 Fonds régions et ruralité – Entente de concertation régionale – Addenda – Autorisation**

---

2021-02-040

ATTENDU l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les cinq MRC du Centre-du-Québec et la Table des MRC du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, l'analyse des besoins en ressources humaines a été faite et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

ATTENDU QUE la contribution financière de la MRC initiale ne couvre pas le coût de cette embauche et qu'elle doit être majorée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER que la contribution de la MRC soit augmentée, pour un maximum de 3 000 \$, et prise à même le Fonds régions et ruralité, volet 2;

D'AUTORISER le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'addenda à intervenir et tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 Société d'habitation du Québec – Programme Supplément au loyer – Entente – Autorisation**

---

2021-02-041

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro A.R.-08-18-14604, la MRC de L'Érable a déclaré sa compétence en matière de logement social sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE l'Office régional d'habitation de L'Érable, formé d'un regroupement des sept offices municipaux d'habitation du territoire, gère les différents programmes favorisant le logement social;

ATTENDU QUE l'entente en vigueur dans le cadre du Programme Supplément au loyer, intervenue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office régional d'habitation de L'Érable et la MRC, arrive à échéance le 30 juin 2021 et peut être renouvelée pour une période de trois ans et neuf mois;

ATTENDU l'entente soumise par la Société d'habitation du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE 10 % des coûts de subvention de ce programme doivent être assumés par la MRC de L'Érable et seront transférés aux municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

DE CONFIER à l'Office régional d'habitation de L'Érable la gestion du Programme Supplément au loyer;

DE DÉFRAYER 10 % des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer;

DE DÉSIGNER le préfet, M. Jocelyn Bédard, et la directrice générale, M<sup>me</sup> Myrabelle Chicoine, comme représentants de la MRC pour la signature de l'entente avec la Société d'habitation du Québec et l'Office régional d'habitation de L'Érable dans le cadre du Programme Supplément au loyer, laquelle entente se termine le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.8 Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation**

---

2021-02-042

ATTENDU le Règlement n° 324 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la comptabilité du service de transport collectif est distincte de celle du transport adapté;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a mis à jour son plan de développement du transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable anticipe que plus de 25 000 déplacements seront effectués sur son territoire en 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Éric Chartier, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière de 250 000 \$ pour l'année 2021 auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet II;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.9 Programme de subvention au transport adapté – Dépôt d'une demande d'aide financière – Autorisation**

---

2021-02-043

ATTENDU le Règlement n° 323 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE le Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports du Québec (MTQ) vise à soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec, et ce, pour qu'elles puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi favoriser leur participation sociale;

ATTENDU QUE la comptabilité du service de transport adapté est distincte de celle du transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable transmettra son rapport annuel au MTQ au moyen du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière pour l'année 2021 auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté;

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à utiliser ses surplus accumulés afin de combler l'écart entre la subvention accordée et l'indexation du ministère des Transports s'il y a lieu, et ce, advenant que la somme de la contribution des usagers et celle des municipalités ne totalise pas 35 % des coûts du service;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.10 Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes – Dépôt d'une demande d'aide financière — Autorisation**

---

2021-02-044

ATTENDU le Règlement n° 324 déclarant la compétence de la MRC de L'Érable en matière de transport collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes a pour objectif de soutenir les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une baisse importante de leur achalandage depuis le début de la pandémie de la COVID-19 et qu'il vise à pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires résultant de ladite pandémie;

ATTENDU QUE la MRC a connu une baisse importante de l'achalandage de son service de transport collectif et adapté depuis le début de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, la MRC doit adopter un plan d'optimisation des ressources;

ATTENDU le plan d'optimisation des ressources soumis, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2020;

ATTENDU QUE ce plan d'optimisation s'est traduit par un renouvellement de contrats avec les transporteurs, la refonte de la grille tarifaire et l'optimisation du réseau de transport et des circuits;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Carrier, il est résolu :

D'ADOPTER le plan d'optimisation des ressources et daté du 1<sup>er</sup> novembre 2020;

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes mis en place par le ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.11 Révision du Plan de gestion des matières résiduelles – Délai d'adoption – Demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

---

2021-02-045

ATTENDU QUE les MRC doivent adopter un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE ces plans ont été révisés à quelques reprises par les MRC;

ATTENDU QU'à l'origine, l'obligation de réviser ces plans aux 5 ans n'était pas réaliste et que le gouvernement avait reconnu ce fait en proposant des plans d'une durée de 10 ans avec obligation de les réviser aux 8 ans dans le cadre du projet de loi 102 de 2016, *Loi réformant la Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QU'à l'époque, les intervenants s'étaient montrés favorables à cette proposition et que la FQM avait demandé de porter à 9 ans le délai pour réviser ces plans;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a finalement adopté l'article 53.23 de la Loi qui prévoit des plans d'une durée de 7 ans, révisés aux 5 ans;

ATTENDU QUE le délai de 5 ans pour la révision des plans pose problème aux gestionnaires municipaux;

ATTENDU QUE 48 MRC doivent procéder à l'adoption d'une version révisée de leur plan en 2021;

ATTENDU QUE des MRC ont déjà renouvelé leur PGMR sans orientations claires du gouvernement, et ce, malgré de nombreuses demandes pour de nouveaux objectifs en ce domaine et qui sont demeurées sans réponse;

ATTENDU QUE les MRC membres d'une communauté métropolitaine doivent également tenir compte des orientations édictées par cette instance, ce qui complexifie davantage leur démarche;

ATTENDU QUE la pandémie a rendu très difficile la tenue des consultations publiques liées à l'adoption d'un nouveau plan;



ATTENDU QUE la tenue d'élections municipales en 2021 complique davantage la tenue de consultations publiques sur cet enjeu et l'adoption d'un plan révisé par les conseils des MRC;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé une réforme majeure de la collecte sélective, réforme qui modifiera profondément les pratiques en ce domaine au cours des 5 prochaines années;

ATTENDU QUE le contexte actuel souligne l'importance d'accorder plus de temps aux MRC pour réviser leurs plans;

ATTENDU QUE, bien qu'il soit souhaitable de disposer d'un tel délai supplémentaire, il est pertinent de rappeler que les MRC poursuivent activement la mise en œuvre de leur PGMR, et produisent chaque année un rapport d'avancement exigé par l'organisme gouvernemental RECYC-QUÉBEC;

ATTENDU QUE périodiquement, les MRC produisent également un bilan de masse des matières résiduelles sur leur territoire;

ATTENDU QUE les actions menées par les MRC par le biais de leur PGMR témoignent de leur engagement actif vers une meilleure gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 65 et qu'il est possible d'y introduire un amendement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

DE DEMANDER au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'inclure au projet de loi 65 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, un amendement afin de modifier l'article 53.23 de la LQE pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un projet de PGMR révisé ainsi que la durée des plans de gestion;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre ainsi qu'à tous les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.12 Plan d'adaptation aux changements climatiques – Octroi d'un mandat – Autorisation**

---

2021-02-046

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2020-11-308 adoptée lors de la séance tenue le 25 novembre 2020, le conseil de la MRC a notamment autorisé la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière a été signée afin de réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques intégrant une appréciation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle du territoire de la MRC, un plan d'adaptation général à l'échelle de la MRC et des plans d'actions spécifiques pour chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée qui sera en mesure de fournir à la MRC de L'Érable une démarche d'adaptation aux changements climatiques intégrant une appréciation des risques liés aux changements climatiques, un plan d'adaptation général pour la MRC ainsi que des plans d'actions spécifiques à chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Groupe Conseil Carbone (CCG) et datée du 8 février 2021 au montant de 87 500 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Groupe Conseil Carbone (CCG) et datée du 8 février 2021 au montant de 87 500 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser la démarche d'adaptation aux changements climatiques et la confection du plan d'adaptation général de la MRC et des plans d'actions spécifiques à chacune des municipalités de la MRC, le tout conditionnellement à la réception des sommes dues par le Fonds municipal vert;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités de fonctionnement – Hygiène du milieu;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.13 Plan d'adaptation aux changements climatiques – Consultation publique – Octroi d'un mandat – Autorisation**

---

2021-02-047

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 2020-11-308 adoptée lors de la séance tenue le 25 novembre 2020, le conseil de la MRC a notamment autorisé la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la convention d'aide financière a été signée afin de réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques intégrant une appréciation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle du territoire de la MRC, un plan d'adaptation général à l'échelle de la MRC et des plans d'action spécifiques pour chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE l'appréciation des risques liés aux changements climatiques nécessite une consultation des parties prenantes pour permettre de recueillir leurs attentes tout en capturant leurs perceptions des événements passés;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du plan d'adaptation, il est vivement recommandé d'organiser un atelier de consultation citoyenne afin de recueillir l'avis des citoyens sur une série de solutions à être évaluées par la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée qui sera en mesure de fournir à la MRC de L'Érable une consultation des parties prenantes pour l'appréciation des risques ainsi qu'un atelier citoyen pour l'élaboration du plan d'adaptation et des plans d'actions spécifiques à chacune des municipalités;

ATTENDU l'offre de service soumise par l'OBNL Votepour.ca et datée du 5 février 2021 au montant de 21 670 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service soumise par l'OBNL Votepour.ca et datée du 5 février 2021 au montant de 21 670 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser une consultation des parties prenantes pour l'appréciation des risques ainsi qu'un atelier citoyen pour l'élaboration du plan d'adaptation et des plans d'action spécifique à chacune des municipalités, le tout conditionnellement à la réception des sommes dues par le Fonds municipal vert;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités de fonctionnement – Hygiène du milieu;

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.14 Comité Développement durable – Nomination**

---

2021-02-048

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro A.R.-12-19-15426 adoptée lors de la séance tenue le 11 décembre 2019, le conseil de la MRC a approuvé la composition des comités de la MRC pour les deux prochaines années, et ce, jusqu'à la séance du conseil de novembre 2021;

ATTENDU QUE M. Mario Fortin désire se retirer du comité Développement durable et qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil de la MRC pour combler son siège;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Éric Chartier, il est résolu :

DE NOMMER M. Yves Boissonneault en remplacement de M. Mario Fortin pour siéger au comité Développement durable pour le mandat de deux ans se terminant en novembre 2021;

QUE les élus siégeant au comité Développement durable soient dorénavant les suivants : Marie-Claude Chouinard, Alain Dubois et Yves Boissonneault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.15 Table sur le développement local et régional – Déclaration commune de services – Adoption**

---

2021-02-049

ATTENDU QU'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

ATTENDU QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

ATTENDU l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

ATTENDU QUE la mise en place de l'initiative Réseau Accès PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

ATTENDU QUE Réseau Accès PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

ATTENDU QUE le Réseau Accès PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE pour adhérer au Réseau Accès PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller substitut Pierre Fortier, il est résolu :

D'ADOPTER la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.16 Union des municipalités du Québec – Déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect – Adoption**

---

2021-02-050

ATTENDU la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » initiée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et mise sur pied en réponse à l'intimidation envers les élu·es et élus municipaux ainsi que la dégradation du climat politique ressentie dans de nombreuses municipalités;

ATTENDU QU'en prévision du scrutin municipal de novembre 2021, la campagne de l'UMQ a pour objectif de donner le goût aux gens de se présenter en politique, de s'investir dans la sphère publique et de valoriser la démocratie municipale et consolider le lien de confiance qui unit les citoyennes et citoyens à leurs institutions démocratiques;

ATTENDU QUE la campagne de l'UMQ est complétée par un plan d'action incluant plus d'une dizaine de mesures de sensibilisation et d'accompagnement auprès des municipalités et du public et que diverses actions seront déployées au cours des prochaines semaines et mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'ADOPTER la déclaration d'engagement de l'UMQ dans le cadre de la campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**5.17 Système de radiocommunication pour le SSIRÉ – Ententes à titre gratuit – Autorisation**

---

2021-02-051

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 17 juin 2020, a adopté la résolution numéro 2020-06-129 octroyant notamment le contrat de fourniture de biens et services afin d'acquérir un système de radiocommunication pour le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) à la firme Groupe CLR inc. au montant de 192 235,85 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'utilisation de différentes tours de communication et de certains espaces appartenant à une entreprise et ainsi qu'à différentes municipalités sont nécessaires à l'installation et le maintien d'un site de radiocommunication, le tout dans le but de transmettre et recevoir des communications sans fil nécessaires au fonctionnement du SSIRÉ;

ATTENDU QUE l'entreprise Fruit d'Or et les Municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster et Paroisse de Plessisville acceptent que le SSIRÉ installe des appareils nécessaires à l'utilisation de son nouveau système de radiocommunication sur leur tour de communication et qu'il utilise certains espaces à cette fin, et ce, à titre gratuit pour une période de 10 ans avec possibilité de renouvellements successifs d'une année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes à titre gratuit d'utilisation d'espaces et de tours de communication avec l'entreprise Frigo d'Or et les Municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster et Paroisse de Plessisville, et ce, pour une période de 10 ans avec possibilité de renouvellements successifs d'une année.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.18 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Politique des conditions de travail – Adoption**

---

2021-02-052

Résolution corrigée par  
la résolution numéro  
2021-03-080 adoptée  
le 17 mars 2021.

MC

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) souhaite adopter une nouvelle politique de conditions de travail de ses employés dont l'objectif est de promouvoir l'harmonie dans les relations entre l'employeur et ses pompiers et établir des conditions de travail équitables pour tous;

ATTENDU QUE le comité SSIRÉ a pris connaissance de la politique et qu'il recommande son adoption;

ATTENDU la Politique de conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable soumise et datée du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'ADOPTER la nouvelle Politique de conditions de travail des employés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable datée du 13 janvier 2021 et dont la date d'entrée en vigueur est le 17 février 2021;

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.19 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Don des anciens casques de pompier – Autorisation**

---

2021-02-053

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) achète régulièrement de nouveaux casques pour ses pompiers afin de satisfaire aux exigences en matière de sécurité;

ATTENDU QUE certains pompiers aimeraient conserver leur ancien casque;

ATTENDU QU'il n'est pas permis de vendre du matériel appartenant à la MRC à des employés;

ATTENDU QUE les anciens casques du SSIRÉ ne servent plus et que ceux-ci n'ont aucune valeur sur le marché compte tenu de leur désuétude;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire don aux pompiers de leur ancien casque dans une optique de reconnaissance pour leur travail effectué;

ATTENDU QUE le SSIRÉ souhaite encourager ses employés à faire un don en argent à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés en échange du don par le SSIRÉ de leur ancien casque;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC à faire don des anciens casques aux employés du SSIRÉ sur preuve d'un don par ces derniers à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Service de développement économique – Ouverture d'un poste – Autorisation**

---

2021-02-054

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 20 janvier 2021, a adopté la résolution numéro 2021-01-006 autorisant notamment le préfet à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Réseau Accès entreprise Québec à conclure avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce programme vise à mieux accompagner et mieux diriger les entreprises vers les bonnes ressources et les bons programmes adaptés à leur réalité et leurs besoins et qu'il prévoit l'ajout de ressources au sein de chacune des MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un poste de conseiller en développement agroalimentaire compte tenu des nouveaux services qui seront offerts par la MRC via le Programme Accès entreprise Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en développement agroalimentaire dont le contrat sera à durée déterminée d'une année avec possibilité de prolongation;

D'AUTORISER la directrice générale à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année 2021 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Développement durable et économie circulaire – Ouverture de poste et embauche – Autorisation**

---

2021-02-055

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 20 janvier 2021, a adopté la résolution numéro 2021-01-019 autorisant notamment la MRC à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant à titre d'agent en développement durable et économie circulaire;

ATTENDU QU'à la lumière de ce dépôt et tel que prévu aux prévisions budgétaires 2021, une offre de stage à titre d'agent en développement durable et économie circulaire à temps plein a été déposée en collaboration avec l'Université de Sherbrooke;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a approché la Corporation du Développement durable, personne morale sans but lucratif, afin de partager la ressource humaine qui serait ainsi embauchée à 50 % du temps pour la révision du PGMR de la MRC et à 50 % du temps pour soutenir le chargé de projet en économie circulaire;

ATTENDU QU'une entente sera signée entre la MRC et la Corporation du Développement durable afin d'établir les modalités de ce partage et notamment le partage de toutes les dépenses engagées pour l'embauche de celle-ci à 50 % pour toute la durée de son stage;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'agente en développement durable et économie circulaire, stagiaire à temps plein, et l'embauche de M<sup>me</sup> Audrey Verreault-Gagnon à ce poste à compter du mois de mai 2021, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'entente de partage de la ressource humaine embauchée par la MRC à intervenir avec la Corporation du Développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Développement durable – Ouverture de poste et embauche – Autorisation**

---

2021-02-056

ATTENDU QUE tel que prévu aux prévisions budgétaires 2021, une offre de stage à titre d'agente en développement durable à temps plein a été déposée en collaboration avec l'Université de Sherbrooke afin de réaliser plusieurs projets en matière de développement durable;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Marc Simoneau, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'agente en développement durable, stagiaire à temps plein, et l'embauche de M<sup>me</sup> Judith Dorais à ce poste à compter du mois de mai 2021, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Aménagement

---

### 7.1 Projet d'augmentation de production annuelle de phosphore d'un élevage de suidés de Ferme Gène-Alliance inc. – Villeroy – Rapport de consultation écrite – Adoption

---

2021-02-057

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Villeroy, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020, a adopté la résolution numéro 20-12-237 déléguant à la MRC de L'Érable la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de Gène-Alliance, relativement à son projet d'augmentation de production annuelle de phosphore sur les lots 723-706, 723-707 et 723-708 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, le tout conformément à l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (Chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de sa séance tenue le 20 janvier 2021, a adopté la résolution numéro 2021-01-025 autorisant notamment la prise en charge de l'organisation et la tenue de la consultation sur la demande de permis ou de certificat de l'entreprise Gène-Alliance, tel que demandé par la Municipalité de Villeroy et fixant la consultation écrite de 15 jours du 28 janvier au 12 février 2021, inclusivement;

ATTENDU QUE différents paliers d'alerte ont été mis en place par le gouvernement du Québec afin de freiner la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et que la région de la MRC de L'Érable est présentement en zone rouge (palier 4 – alerte maximale);

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

ATTENDU QUE dans un souci de prendre en compte les perspectives citoyennes, une consultation par visioconférence s'est également tenue pendant cette période, soit le 8 février 2021 à 19 h;

ATTENDU QUE des questions, mémoires, et commentaires écrits pouvaient être envoyés à la MRC pendant la période de consultation écrite et que les citoyens avaient également la possibilité de poser leurs questions et transmettre leurs commentaires pendant la rencontre par visioconférence;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 165.4.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit préparer et adopter un rapport de consultation motivé et y indiquer les conditions auxquelles le conseil de la municipalité de Villeroy pourrait assujettir la délivrance du permis de construction;

ATTENDU que le rapport de la Commission de consultation publique et les possibles conditions rattachées à l'émission du permis ont fait l'objet d'une recommandation favorable des membres de la Commission mise en place par le conseil de la MRC pour la tenue de cette consultation publique;

ATTENDU QUE la Commission juge qu'il n'est pas nécessaire d'assujettir la délivrance du permis de construction à des mesures d'atténuation particulières en raison du contexte particulier du projet et de la difficulté de concilier les bonnes pratiques agroenvironnementales liées aux aspects de la santé des sols;

ATTENDU QUE la Commission encourage fortement le demandeur à faire l'incorporation du lisier au sol dans les 24 heures chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures puisque cette pratique permettra d'améliorer la cohabitation harmonieuse entre l'élevage porcin et les utilisations non agricoles du territoire tout en conciliant les bonnes pratiques agroenvironnementales liées aux aspects de la santé des sols;



## Séance du conseil du 17 février 2021

---

ATTENDU le rapport soumis de la Commission de consultation publique, daté du 17 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'ADOPTER le rapport de consultation publique requis pour le projet d'agrandissement d'une porcherie existante (mise bas), l'ajout de deux (2) nouveaux bâtiments d'élevage porcin (gestation + quarantaine), la construction d'un ouvrage de stockage circulaire de 16 pi x 160 pi et l'augmentation du cheptel animal correspondant à un total de 664 unités animales, sur les lots 723-706, 723-707 et 723-708 du cadastre de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons à Villeroy;

DE TRANSMETTRE ledit rapport à la Municipalité de Villeroy pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale – Non-renouvellement de Villeroy – Dépôt**

---

2021-02-058

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à l'inspection municipale d'une durée de trois ans intervenue entre la MRC de L'Érable et les Municipalités d'Inverness, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroy et entrée en vigueur le 20 juin 2012;

ATTENDU QU'il est prévu à ladite entente que celle-ci se renouvelle pour des périodes successives d'un an, à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé les autres parties de son intention d'y mettre fin, l'avis devant être donné au moins quatre mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

ATTENDU que la Municipalité de Villeroy a fait parvenir par courrier recommandé à la MRC de L'Érable et à toutes les parties à l'entente la résolution numéro 21-02-036 adoptée le 1<sup>er</sup> février 2021 par son conseil dans laquelle elle informe les parties qu'elle se retire de l'entente relative à l'inspection municipale;

ATTENDU QU'il y aura éventuellement lieu de convoquer les autres parties à l'entente afin d'établir les modalités d'une nouvelle entente intermunicipale relative à l'inspection municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du non-renouvellement de la municipalité de Villeroy à l'entente intermunicipale relative à l'inspection municipale présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Finances**

---

### **8.1 Rapport des déboursés – Approbation**

---

2021-02-059

Sur proposition de M. le conseiller Yves Boissonneault, il est résolu d'approuver le rapport suivant des déboursés :

<u>N<sup>os</sup> de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10693	Aide financière (PAD)	4 416,00 \$
10694	Aide financière (PAD)	11 879,00 \$

## Séance du conseil du 17 février 2021

10695	Aide financière (PAD)	11 913,00 \$
10696	Pierre Pilotte (bûchage)	175,00 \$
10699	MRC d'Arthabaska (concours PLUME)	1 000,00 \$
10700	Association des ingénieurs municipaux du Québec (adhésion 2021)	330,00 \$
10701	ADGMRCQ (cotisation 2021 et assurance)	1 081,28 \$
10703	Yvon Camirand (déplacements)	126,60 \$
10704	Corporation du développement durable (adhésion)	344,93 \$
10705	Culture Centre-du-Québec (Galart 2020)	1 000,00 \$
10706	Déneigement N.S. Paradis senc. (2 <sup>e</sup> versement pour déneigement)	5 322,35 \$
10708	Edilex (abonnement 2021)	3 552,73 \$
10710	Franco typ Postalia (location timbreuse)	55,01 \$
10711	La Capitale Assurance (assurance collective janv.)	17 666,73 \$
10713	PG Solutions inc. (logiciel évaluation et permis)	50 342,95 \$
10714	Pièces de remorque Blondeau (location soudeuse - Parc)	336,77 \$
10715	Purolator (messagerie)	5,37 \$
10716	Jaguar Média inc. (abonnement annuel RIMQ)	661,11 \$
10719	Ville de Plessisville (sapin)	25,00 \$
10720	Vivre en Ville (projet urbanistique)	11 509,00 \$
10721	Transdev Québec inc. (entente transport décembre)	25 241,32 \$
10725	Aide financière (PAD)	15 407,00 \$
10727	R.D. Lettrage (lettrage et délettrage autobus)	4 248,60 \$
10728	SEAO - Constructo (appel d'offres)	20,52 \$
10729	Municipalité de St-Pierre-Baptiste (remboursement taxes)	399,44 \$
10731	TVCÉ (capsules et adhésion)	1 954,58 \$
10733	Isabelle Deblois (capsules vidéo - Tourisme)	2 529,45 \$
10734	Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes (pacte rural)	5 567,35 \$
10735	Telmatik (support et frais téléphoniques - programme PAIR)	798,33 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>177 909,42 \$</u></b>

<u>N<sup>os</sup> écriture / Dépôt direct – Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>	
202100009	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	836,00 \$
202100010	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	997,00 \$
202100011	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	187,00 \$
202100012	Médial Conseil Santé Sécurité inc. (forfait janv. à juin)	4 344,52 \$
202100018	CRECQ (réalisation PRMMH)	18 260,78 \$
202100027	Moto Performance 2000 inc. (entretien VTT)	447,69 \$
202100033	SBK Télécom (services mensuels)	3 092,22 \$
202100039	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	477,10 \$
202100040	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	1 450,25 \$
202100041	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	331,55 \$
202100042	Transport Martineau & Fils inc. (transport de bois)	17 246,25 \$
202100043	Exfor V.M. inc. (coupe de bois)	49 439,25 \$
202100051	Tremblay Bois Mignault Lemay (honoraires dossier évaluation)	979,01 \$
202100053	Autobus Bourassa (entente janv.)	31 758,05 \$
202100054	Buropro (fourniture de bureau)	213,67 \$
202100055	Chuck & Co (accompagnement déc.)	647,89 \$
202100056	CIM (gestion du rôle)	4 982,25 \$
202100058	Coop IGA (divers)	61,67 \$
202100059	Vivaco (divers - Parc)	44,80 \$
202100060	Rando Québec (publicité - Parc)	625,47 \$
202100061	FQM (formation, adhésion 2021)	1 102,02 \$
202100062	Groupe Conseil CHG senc. (honoraires ingénieur)	2 732,09 \$
202100065	Infotech (soutien technique, contrat 2021)	4 811,71 \$
202100066	Intelegia (services techniques Drupal)	1 586,66 \$
202100068	Icimédias (avis public dépôt rôle)	564,90 \$
202100069	Mégaburo (lecture compteur)	451,17 \$
202100070	Termic (réparation)	550,50 \$
202100073	Groupe PG Division Promotek (rapport nov.)	711,90 \$
202100074	Sogetel (frais fibre optique oct. à déc.)	8 211,22 \$
202100075	Solidcad (licence AEC Collection IC)	2 464,76 \$
202100077	Vertisoft (Office 365, services techniques)	2 866,68 \$
202100081	Paroisse de Plessisville (taxes - Parc)	71,00 \$
202100083	Aventure Écotourisme Québec (publicité)	833,57 \$
202100084	Taxi Patrick Lamontagne (déplacements adapté et collectif)	906,20 \$
202100085	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacements adapté et collectif)	2 248,95 \$

## Séance du conseil du 17 février 2021

202100086	Taxi Diane (déplacements adapté et collectif)	400,15 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>166 935,90 \$</b>

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
FIX-01-01	Frais fixes opérations d'entreprise	84,00 \$
RA-01-01	Frais terminal	71,61 \$
RA-01-02	Frais terminal	1,77 \$
RA-01-03	Frais service de paie	130,60 \$
RA-01-04	Paie du 20 déc. au 2 janv. 2021 et DAS	131 604,36 \$
RA-01-05	Frais service de paie	200,33 \$
RA-01-06	Paie de nov. 2020 et DAS	18 612,23 \$
RA-01-07	RREMQ	30 122,64 \$
RA-01-08	Frais service de paie	201,37 \$
RA-01-09	Paie du 3 au 16 janv. 2021 et DAS	116 385,68 \$
PWW-01-01	CARRA	937,49 \$
PWW-01-02	Bell - Télécopieur	90,61 \$
PWW-01-03	BFL Canada (assurance ingénierie)	15 559,75 \$
PWW-01-04	Philippe Gosselin - huile à chauffage	659,54 \$
PWW-01-05	Hydro-Québec MRC	2 254,09 \$
PWW-01-06	Visa Général	1,00 \$
PWW-01-07	Visa DGA	504,40 \$
PWW-01-08	Bell Mobilité - Cellulaire	329,06 \$
PWW-01-09	Pages Jaunes	8,74 \$
PWW-01-10	Hydro-Québec Carrefour	1 996,94 \$
PWW-01-11	Bell - Ligne 800	13,74 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>319 769,95 \$</b>

**Fonds local d'investissement (FLI)** / Aucun déboursé

**Fonds local de solidarité (FLS)** / Aucun déboursé

**Fonds d'aide d'urgence aux PME** / Aucun déboursé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie – Approbation

2021-02-060

Sur proposition de M. le conseiller Yves Charlebois, il est résolu d'approuver le rapport suivant des déboursés en sécurité incendie :

<u>N<sup>os</sup> de chèques</u>	<u>Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10697	Bruno Gosselin (réparation 2 cylindres)	298,93 \$
10698	Municipalité de Laurierville (location bureau)	17 200,40 \$
10702	Armature G. Roy inc. (réparation)	319,63 \$
10707	GLS Logistics Canada Ltd (messagerie)	95,85 \$
10709	Les Entreprises François Michel inc. (réparation)	1 333,63 \$
10712	Lacets Arizona inc. (réparation toile)	160,97 \$
10713	PG Solutions inc. (licence Première ligne)	3 481,44 \$
10715	Purolator (messagerie)	17,80 \$
10717	Rôtisseries Fusée (repas intervention)	202,07 \$
10718	Ville de Princeville (constat d'infraction, entraide, examen)	4 700,71 \$
10719	Ville de Plessisville (produits de nettoyage)	159,00 \$
10722	Sani Gear inc. (produits)	826,38 \$
10723	Électrique Expert S.G. inc. (tour de communication à Villeroy)	958,55 \$
10724	L'Intermarché Lyster (repas intervention)	94,85 \$
10726	Purolator (messagerie)	10,84 \$
10730	Articles promotionnels Daniel Dupuis (plaques, insigne, clips)	343,09 \$
10732	Würth Canada Limited (pièces)	935,54 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>31 139,68 \$</b>

## Séance du conseil du 17 février 2021

---

<u>N<sup>os</sup> écriture / Dépôt direct – Fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
202100015 Camions Trois-Rivières (réparation)	853,50 \$
202100057 CMP Mayer inc. (pièces)	4 525,42 \$
202100058 Coop IGA (divers)	85,19 \$
202100059 Vivaco (divers)	17,64 \$
202100063 Groupe CLR (système de communication)	896,81 \$
202100064 Orizon Mobile (location radios)	379,42 \$
202100067 Martin & Lévesque inc. (vêtements)	4 521,95 \$
202100071 Accessoires d'auto Illimités (divers)	4 026,39 \$
202100072 Origine senc. (projet radiocommunication)	1 322,21 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>16 628,53 \$</u></b>

<u>Transactions via Internet préautorisées – Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-01-01 Sonic	401,00 \$
PWW-01-02 Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,14 \$
PWW-01-03 Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,14 \$
PWW-01-04 Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,14 \$
PWW-01-05 Bell Canada - Caserne 80 - Notre-Dame-de-Lourdes	86,40 \$
PWW-01-06 Bell Mobilité - Cellulaire	150,50 \$
PWW-01-07 Shell	652,98 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>1 537,30 \$</u></b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9. Divers

---

Aucun point n'est ajouté.

### 10. Période de questions

---

Aucune question.

### 11. Levée de la séance

---

2021-02-061

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jocelyn Bédard, préfet

\_\_\_\_\_  
Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière